



Communiqué de presse

ACTI, une entreprise citoyenne, responsable et solidaire

Paris, le 23 Octobre 2009,

ACTI Groupe, groupe français indépendant de conseil et de services en ingénierie informatique est engagé depuis plusieurs années dans une démarche de responsabilité sociale et d'action citoyenne par le biais de trois missions principales : l'Action Emploi Handicap, l'Action Environnement et l'Action Solidarité. Ainsi, ACTI entreprise responsable et solidaire est soucieuse de l'environnement et souhaite au travers de ces engagements sensibiliser ses collaborateurs.

➤ **Une politique d'emploi en faveur du recrutement des personnes handicapées**

Depuis bientôt 5 ans, le Groupe ACTI s'intéresse aux problématiques liées à l'engagement citoyen, à la politique de diversité ainsi qu'à l'image et aux valeurs de l'entreprise. En effet, ACTI tient à être représentatif auprès de ses salariés ayant un handicap en apportant, si nécessaire, un accompagnement personnalisé ou des aides financières (accords avec des organismes et partenariats avec les principaux acteurs de l'emploi) pouvant améliorer le quotidien de ses employés.

ACTI a mis en place cette action pour trois raisons :

- Favoriser la diversité des recrutements par l'embauche et l'intégration de travailleurs handicapés.
- Conseiller et accompagner les salariés du groupe dans la reconnaissance de certains handicaps, leur facilitant ainsi des aménagements.
- Anticiper l'évolution professionnelle du salarié en prenant en compte l'évolution de son handicap.

« Avec cette politique de recrutement à l'égard des personnes handicapées, ACTI a la volonté de se positionner comme un acteur de l'insertion » souligne Michel Teman PDG du Groupe ACTI.

➤ **Une démarche de responsabilité sociale pour protéger l'environnement**

Même si en tant que société de services, le Groupe ACTI n'est soumis à aucune réglementation de protection environnementale, la société a souhaité s'engager à protéger l'environnement par le biais de 3 actions concrètes :

- Participer aux traitements des déchets par le recyclage informatique, recyclage de papier et divers...
- Faire bénéficier aux salariés du Groupe ACTI du remboursement à 100% d'un abonnement annuel à vélib.

- Assurer la plantation de 300 arbres dans le cadre du projet de reforestation en partenariat avec l'association Planète Urgence pour lutter contre les effets de serre.

« La protection de notre environnement, de notre cadre de vie et de sa préservation pour les générations futures, n'est pas uniquement de la responsabilité de nos gouvernements ou des associations militantes, c'est un devoir de responsabilité individuelle et sociétale pour lequel nous devons nous engager, c'est ce que nous nous efforçons de faire avec nos différentes missions » conclut Michel Teman, PDG du Groupe ACTI.

A propos d'ACTI :

Le groupe **ACTI** a été créé en 1993 avant d'être repris par ses dirigeants actuels en fin d'année 2001. Son offre métier couvre l'ensemble du processus de conception et de mise en œuvre des systèmes d'information au travers de ses différentes entités opérationnelles. Il réalise plus d'un quart de son chiffre d'affaires dans le conseil, le reste se répartissant entre l'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, l'expertise des nouvelles technologies, l'intégration de logiciels, la TMA et l'Infogérance applicative ou d'infrastructures.

Pour plus d'information : www.actinet.fr

Contacts presse

MP Conseil

Michelle PILCZER/ Anne-Sophie VAN ELSLANDE

Tél : 01 47 10 94 94/Fax : 01 47 10 94 95

E-mail : mpilczer@mpconseil.com

asvaneslande@mpconseil.com